

AUCTIONART
rémy le fur & associés

LE REVOLVER
AVEC LEQUEL
VINCENT VAN GOGH
SE SERAIT DONNÉ
LA MORT



MERCREDI 19 JUIN 2019
HÔTEL DROUOT - SALLE 6

LE REVOLVER...

MERCREDI 19 JUIN 2019

À 14H30

DROUOT RICHELIEU, **SALLE 6**

9, RUE DROUOT - 75009 PARIS

CONTACT ÉTUDE

Marie-Hélène Corre

+ 33 (0) 1 40 06 06 08

mh.corre@auctionartparis.com

Grégoire Veyrès

+ 33 (0) 1 40 06 06 08

g.veyres@auctionartparis.com

EXPOSITIONS PUBLIQUES À DROUOT SALLES 5 & 6

Samedi 15 juin de 11h à 18h

Lundi 17 juin de 11h à 18h

Mercredi 19 juin de 11h à 12h

CATALOGUE ET VENTE SUR INTERNET

www.AuctionArtParis.com

DrouotLIVE

AUCTION^{FR}

ip interencheres

« EH BIEN, MON TRAVAIL À MOI, J'Y RISQUE MA VIE ET MA RAISON Y A FONDRE »

Lettre inachevée de Vincent van Gogh à son frère Théo, le 23 juillet 1890.



© Photo musée d'orsay/rmn

Revolver avec lequel Vincent van Gogh se serait donné la mort le 27 juillet 1890 à Auvers-sur-Oise.

Après un séjour de deux ans dans le sud de la France, Vincent van Gogh s'installe à Auvers-sur-Oise le 20 mai 1890 sur les conseils de son frère Théo. Le docteur Paul Gachet, ami de Camille Pissarro et des peintres impressionnistes, veille sur l'artiste hollandais sujet à de fréquentes crises psychologiques. Van Gogh loue la chambre numéro 5 chez l'aubergiste Arthur Ravoux. Au sommet de son art, il peint à cette époque plus d'une toile par jour, mais son instabilité mentale s'accroît à la fin du mois de juillet.

Le dimanche 27 juillet 1890, van Gogh se rend dans le champ derrière le château, soulève sa chemise et se tire une balle dans la poitrine avec une arme qu'il aurait empruntée à son hôte. Le revolver lui échappe des mains et il s'évanouit. Il se réveille à la tombée de la nuit blessé, et prend le chemin de l'auberge où Arthur Ravoux dépêche le docteur Gachet, qui fait alors prévenir son frère. Après deux jours d'agonie, Vincent van Gogh meurt dans la nuit du 29 juillet 1890 à la suite de complications liées à sa blessure par balle.

L'arme que nous présentons est retrouvée vers 1960 par le cultivateur du champ où van Gogh a attenté à sa vie, et remise aux parents de l'actuel propriétaire. Exposée au dessus du comptoir de l'auberge, elle fait l'objet d'une parution en 2012 dans le livre de Alain Rohan, « Aurait-on retrouvé l'arme du suicide ? ».

Véritable enquête de police, ce livre nous permet de comprendre le

mystère qui entoure la mort de van Gogh, mais aussi d'apporter l'éclairage sur l'arme qu'il aurait utilisée pour mettre fin à ses jours. Outre sa découverte sur les lieux du drame, son calibre (7 mm.) correspond à celui de la balle décrite par le docteur Gachet au moment de l'intervention sur son lit de mort. Les études techniques et scientifiques menées sur le revolver ainsi que son état indiquent que l'arme a bel et bien servi peu avant sa chute, et qu'elle est restée dans le sol entre 50 et 80 ans. La faible puissance du revolver Lefauchaux à broche expliquerait la nature de la blessure.

Fort de ces conclusions, le revolver est accueilli par le Musée Van Gogh d'Amsterdam où il est présenté officiellement et pour la première fois au public le temps de l'exposition « Aux confins de la folie, la maladie de van Gogh » du 15 juillet au 25 septembre 2016.



1 LE REVOLVER AVEC LEQUEL VINCENT VAN GOGH SE SERAIT DONNÉ LA MORT

Revolver système Lefauchaux à broche, calibre 7 mm. 9,2 x 18,6 cm.

Provenance : Découvert par un cultivateur vers 1960 dans le champ où Vincent van Gogh a attenté à sa vie le 27 juillet 1890, donné au propriétaire de l'auberge où l'artiste est décédé, Resté dans la famille par descendance.

Exposition : Amsterdam, Musée van Gogh, *Aux confins de la folie, la maladie de van Gogh*, du 15 juillet au 25 septembre 2016.

Bibliographie : Millon Claude, *Vincent van Gogh et Auvers-sur-Oise*, Editions Graphédis, Paris, 1998, p. 107. Rohan Alain, *Aurait-on retrouvé l'arme du suicide ?*, Editions Fargeau, Paris, février 2012, reproduit pp. 37, 38, 39, 40.

Aux confins de la folie, la maladie de van Gogh, Catalogue de l'exposition, van Gogh Museum, du 15 juillet au 25 septembre 2016, Amsterdam, reproduit p. 80.

Ce revolver fait l'objet d'une demande de prêt de la part du Städel Museum de Francfort-sur-le-Main pour l'exposition *Making van Gogh A German Love Story* du 23 octobre 2019 au 16 février 2020.

40 000 / 60 000 €



1

THE REVOLVER BELIEVED TO HAVE BEEN USED BY VINCENT VAN GOGH TO TAKE HIS OWN LIFE

Lefauchaux pinfire revolver, 7 mm. caliber
3,62 x 7,32 in.

Provenance :

Found by a peasant around 1960 in the field in which Vincent Van Gogh has shot himself on 27 July 1890, given to the owner of the inn in which the artist died, handed down within the family.

Exhibited :

Van Gogh Museum, *On the Verge of Insanity: Van Gogh and his Illness*, 15 July to 25 September 2016, Amsterdam.

Literature :

Millon Claude, *Vincent van Gogh à Auvers*, Editions Graphédis, Paris, 1998, p. 107.
Rohan Alain, *Aurait-on retrouvé l'arme du suicide ?*, Editions Fargeau, Paris, February 2012, reproduced on pp. 37, 38, 39, 40.
On the Verge of Insanity: Van Gogh and his Illness, Exhibition catalogue,

Van Gogh Museum, 15 July to 25 September 2016, Amsterdam, reproduced on p. 80.

This revolver is subject to a loan request by the Städel Museum of Frankfurt for the exhibition *Making van Gogh A German Love Story* from 23 October 2019 to 16 February 2020.

40 000 / 60 000 €

« AH WELL, I RISK MY LIFE FOR MY OWN WORK AND MY REASON HAS HALF FOUNDERED IN IT. »

Unfinished letter from Vincent van Gogh to his brother Theo, 23 July 1890.

The revolver believed to be the one Vincent van Gogh used to take his own life on 27 July 1890, in Auvers-sur-Oise.

After spending two years in the south of France, Vincent Van Gogh settled in Auvers-sur-Oise on 20 May 1890, on his brother Théo's advice. Dr. Paul Gachet, a friend of Camille Pissarro and the Impressionist painters, took care of the Dutch artist, who was prone to psychological distress. Van Gogh rented room number five at the inn run by Arthur Ravoux. At the time, he was at the peak of his creativity, painting in excess of one canvas a day, but by the end of July, his mental state had become increasingly unstable.

On Sunday, 27 July 1890, van Gogh went to the field behind Auvers-sur-Oise castle, pulled up his shirt and shot himself in the chest with a gun he is thought to have borrowed from the inn-keeper. He then dropped the revolver and fainted. Wounded, he regained consciousness at dusk and headed towards the inn, where Arthur Ravoux summoned Dr. Gachet, who in turn called for van Gogh's brother to be summoned. After two days of agony, Vincent Van Gogh died from his gunshot wound during the night of 29 July 1890.

The weapon we are presenting was found around 1960 by the farmer who was tilling the field in which Van Gogh tried to take his life, and was handed over to the present owner's parents. Hung above the counter of the inn, the revolver is the subject in 2012 of the booklet in by Alain Rohan's "*Aurait-on retrouvé l'arme du suicide ?*".

A veritable police inquiry, the booklet explains the mystery surrounding Van Gogh's death, but also sheds light on the weapon he is believed to have used to take his life. As well as having been found at the scene, its 7mm calibre matches that of the bullet described by Dr. Gachet after the surgery while tending to the painter on his deathbed. The technical and scientific tests carried out on the revolver and the state it is in indicate that it had indeed been fired just before falling, and that it remained buried between 50 and 80 years. The limited firepower of the Lefauchaux pinfire revolver would explain the nature of the wound.

Based on these conclusions, the Van Gogh Museum in Amsterdam welcomed the revolver and put it officially on display in the exhibit entitled *On the Verge of Insanity: Van Gogh and his Illness*, from 15 July to 25 September 2016.

« MON CHER AURIER

Votre absence de Paris a dû vous priver d'une affreuse nouvelle que je ne puis différer pourtant de vous apprendre.

Notre cher ami Vincent est mort depuis quatre jours.

Je pense que vous avez deviné déjà qu'il s'est tué lui-même.

En effet dimanche soir il est parti dans la campagne d'Auvers, il a déposé son chevalet contre une meule et il est allé se tirer un coup de revolver derrière le château. Sous la violence du choc (la balle avait passé sous le cœur) il est tombé, mais il s'est relevé, et consécutivement trois fois, pour rentrer à l'auberge où il habitait (Ravoux, place de la Mairie) sans rien dire à qui que ce soit de son mal. Enfin lundi soir il expirait, en fumant sa pipe qu'il n'avait pas voulu quitter et en expliquant que son suicide était absolument calculé et voulu en toute lucidité. Un fait assez caractéristique que l'on m'a rapporté touchait sa volonté de disparaître est : "C'est à refaire alors" quand le docteur Gachet lui disait qu'il espérait encore le sauver, mais ce n'était hélas plus possible... (...)

C'est l'art, qu'il chérissait au dessus de tout, qui le fera vivre encore (...)

Extrait de la lettre écrite par Emile Bernard à Gabriel-Albert Aurier, le 31 juillet 1890, deux jours après l'enterrement de Vincent van Gogh. Elle constitue le principal témoignage du décès de l'artiste.



Faire-part du décès de van Gogh. La mention « en l'église d'Auvers-sur-Oise » a été rayée en raison du refus du curé d'officier pour une personne ayant commis un suicide.





« VOICI CE QUE JE SAIS SUR SA MORT.

Ce dimanche-là, il était sorti avec son matériel de peintre aussitôt après le déjeuner, ce qui n'était pas dans ses habitudes. À 8 heures du soir, il n'était pas encore rentré, ce qui nous surprit fort car Vincent était très régulier et ne prenait jamais ses repas hors de chez nous.

(...)

Nous étions assis à la terrasse du café, ce qui ne nous arrivait que le dimanche après une journée plus fatigante que les jours de la semaine. Quand Vincent se présenta, la nuit était tombée, il devait être plus de (...) heures. Vincent marchait courbé, se tenant le ventre, exagérant encore son habitude de tenir son épaule plus haute que l'autre. Ma mère fort surprise, lui demanda : « Monsieur Vincent, nous étions inquiets. Nous sommes contents de vous voir rentrer : mais vous est-il arrivé quelque chose de fâcheux ! » Il répondit d'une voix souffrante : « Non mais je me ... » Il n'acheva pas, traversa la salle, prit l'escalier et monta à sa chambre.

J'ai été témoin de cette scène. Vincent nous fit une (s) étrange impression que père se leva de son siège et alla au bas de l'escalier pour écouter s'il se passait quelque chose d'insolite. Des gémissements partirent jusqu'à lui. Il monta rapidement et trouva Vincent sur son lit, couché en chien de fusil, les genoux au menton geignant fortement. Père

lui demanda : « Qu'avez-vous, êtes vous malade ? »

Vincent leva sa chemise et lui montra la plaie au-dessus du coeur. Père s'écria : « Malheureux, qu'avez-vous fait ! » « Je me suis tiré et cette fois, je ne me suis pas manqué »...



Il s'était rendu dans le champ de blé où il peignit son dernier tableau. Ce champ est situé derrière le château d'Auvers appartenant à Monsieur de Gosselin, habitant Paris, rue de Messine. Le château se trouvait à plus de 500 mètres de notre maison. On y parvenait par une côte assez ardue, ombragée de grands arbres. Nous ne savons pas s'il s'éloigna beaucoup du château. Dans l'après-midi (Vincent n'a pas précisé l'heure), il se tira un coup de revolver et s'évanouit. La fraîcheur du soir le ranima.

À quatre pattes, il chercha son revolver pour s'achever, il ne put le trouver.

(...)»

Extraits de la lettre du 18 août 1954 de Madame Veuve Carrié née Adeline Ravoux à Monsieur Morel au sujet de la mort de Vincent van Gogh le 27 juillet 1890.

© Collection particulière. Tous droits réservés.

AUCTIONART

rémy le fur & associés

ORDRE D'ACHAT / ABSENTEE BID FORM

NOM / NAME _____
 PRÉNOM / FIRST NAME _____
 ADRESSE / ADDRESS _____

LE REVOLVER...

Mercredi 19 juin 2019
 Drouot Richelieu - Salle 6

TÉLÉPHONE / PHONE PORTABLE / MOBILE _____
 FIXE / HOME _____
 FAX _____

ORDRE D'ACHAT FIXE / ABSENTEE BID
 ORDRE D'ACHAT PAR TÉLÉPHONE / TELEPHONE BID

RÉFÉRENCES BANCAIRES OBLIGATOIRES RIB / REQUIRED BANK REFERENCES (SWIFT-IBAN) : _____

DATE _____ CARTE DE CREDIT / CREDIT CARD : _____ EXPIRE FIN / EXPIRATION _____
 [][][][] [][][][] [][][][][] [][][][][][] [][][][]

LOT N°	DESCRIPTION DU LOT / LOT DESCRIPTION	LIMITE EN EUROS MAXIMUM EUROS PRICE

Ordre d'achat téléphonique : Tout demande d'enchère téléphonique suppose un ordre d'achat fixe à l'estimation basse plus une enchère, au cas où la communication serait impossible ou pour toute autre raison. La SVV AuctionArt & Associés se charge d'exécuter gracieusement les ordres d'achat qui lui sont confiés et ne peut être tenue pour responsable en cas de non-exécution.

Après avoir pris connaissance des conditions de ventes décrites dans le catalogue, je déclare les accepter et vous prie d'acquiescer pour mon compte aux limites indiquées en euros, les lots que j'ai désignés ci-dessus (les limites ne comprenant pas les frais légaux). I have read conditions of the sale and agree to abide by them. I grant your permission purchase on my behalf the following items within the limits in euros (these limits do not include fees and taxes).

Date : _____
 Signature obligatoire / Required signature _____

Les ordres d'achat doivent impérativement nous parvenir au moins 24 heures avant la vente.
 To allow time for processing, absentee bids should be received at least 24 hours before the sale begins.

CONDITIONS DE VENTE

Pour participer aux enchères sur les lots estimés 6 000€ et plus, une inscription préalable est obligatoire. Sur certains lots un dépôt de garantie sera demandé.
 La vente sera faite expressément au comptant : l'adjudicataire s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix de l'adjudication prononcée ainsi que les frais de ventes et taxes suivants : 25 % TTC et pour les livres 22 % TTC.
 Les lots portant la mention ♦ seront portés au procès verbal de la SCP Rémy Le Fur : Frais acquéreur : 14,40% TTC

Pour les lots hors CEE (indiqués par ♦ au catalogue), il convient d'ajouter la TVA à l'import (5,5 % de l'adjudication).
 La TVA sur commission ainsi que TVA à l'import peuvent être rétrocédées à l'acquéreur sur présentation d'un justificatif d'exportation hors CEE.

Moyens de paiement :
 - espèce (sur présentation d'une pièce d'identité) :
 Jusqu'à 1 000€ taxes comprises lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle.
 Jusqu'à 15 000€ frais et taxes comprises lorsque le débiteur justifie qu'il n'agit pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

- chèque,
 - virement,
 - cartes de crédit (visa et mastercard).

En cas de paiement par chèque ou par virement, le retrait des objets sera différé jusqu'à l'encaissement. Dans ce cas, AuctionArt se réserve le droit de facturer des frais de magasinage, transport et manutention.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des objets mis en vente, il ne sera admise aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les indications portées au catalogue engagent la responsabilité du Commissaire-Priseur habilité compte tenu des rectifications annoncées au moment de la vente et portées au procès-verbal de la vente.
 Les dimensions, les poids et les estimations sont indiqués à titre indicatif et ne sauraient constituer une quelconque garantie. Le réentoilage, parquetage ou doublage sont considérés comme une mesure conservatoire et non comme un vice.
 Les rapports de condition sont à la disposition de ceux qui en feront la demande pendant la durée de l'exposition.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'acquéreur qui sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions. AuctionArt décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ce dès l'adjudication prononcée. L'ordre du catalogue sera suivi. AuctionArt se réserve le droit de laisser au magasinage de l'Hôtel Drouot les meubles et pièces volumineuses.

La vente d'une oeuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction de celle-ci.

AVIS

Concernant les pierres précieuses et les perles
 a). La SAS Déchaut Stetten & Associés désigne les pierres modifiées par les pratiques lapidaires traditionnelles » de la même manière que celles qui n'auraient pas été modifiées.
 b). La SAS Déchaut Stetten & Associés désigne les pierres modifiées par d'autres procédés, par le nom de la pierre, suivi de la mention « traitée » ou par l'indication du traitement subi. Les pierres non accompagnées de certificats ou attestations de Laboratoires ont été estimées par S.A.S Déchaut Stetten & Associés en tenant compte des modifications éventuelles du paragraphe a).
 S.A.S Déchaut Stetten & Associés se tient à la disposition des acheteurs pour tous renseignements complémentaires concernant les différentes sortes de traitements existants. Les techniques d'identification et les conclusions d'analyse concernant l'origine et la classification des pierres et perles peuvent varier d'un laboratoire à un autre. En conséquence, il est possible d'obtenir, dans certain cas, un résultat différent en fonction des laboratoires consultés.
 c). La circulation des rubis et/ou jades birmans est dorénavant libre, aux Etats-Unis au même titre que dans l'Union Européenne.

DÉFAUT DE PAIEMENT

A défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception aux frais de l'acquéreur.
 A l'expiration du délai d'un mois après cette mise en demeure et à défaut de paiement de la somme due, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% du prix d'adjudication, avec un minimum de 25€.

L'application de cette cause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages-intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en oeuvre de la procédure de folle-enchère.
 Folle enchère : à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant : si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommage. Intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

ORDRES D'ACHAT & ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE

AuctionArt agira pour le compte de l'enchérisseur afin d'essayer d'acheter le ou les lots dans les meilleures conditions possible et ne dépassant, en aucun cas, le montant maximum fixé.

Veillez noter que AuctionArt exécute des ordres d'achat par écrit et par téléphone à titre de service supplémentaire offert à ses clients, sans supplément de coût et aux risques du futur enchérisseur.
 AuctionArt s'engage à exécuter les ordres sous réserve d'autres obligations pendant la vente. AuctionArt ne sera pas responsable en cas d'erreur ou d'omission quelconque dans l'exécution des ordres reçus, y compris en cas de faute.
 Les ordres d'achat et les demandes d'enchères par téléphone doivent nous parvenir par écrit et, au plus tard 24h avant la vente. Afin de garantir votre ordre, il convient de nous fournir un relevé d'identité bancaire, vos coordonnées bancaires, avec le numéro de téléphone de votre banque et le nom du responsable de votre compte, un chèque en blanc à l'ordre d'AuctionArt ou votre numéro de carte de crédit via le formulaire joint.

Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication.
 Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'opérateur de vente par courrier ou par email.
 L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription.
 Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev, 15 rue Freycinet 75016 Paris.

Les demandes de rapport de condition, les ordres d'achat et les demandes d'enchères par téléphone étant de simples facilités, elles ne peuvent engager, en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution, la responsabilité d'AuctionArt à quelque titre que ce soit.
 Dans le cas où plusieurs ordres d'achats seraient identiques, le premier reçu sera préféré.

TABLEAUX MODERNES
ET CONTEMPORAINS



MERCREDI 19 JUIN 2019
HÔTEL DROUOT - SALLE 6



AUCTIONART
rémy le fur & associés

9, rue de Duras - 75008 Paris | tél. : +33 (0)1 40 06 06 08 | fax : +33 (0)1 42 66 14 92
SVV agrément N° 2008-650 - www.AuctionArtParis.com - contact@auctionartparis.com